



ayming

Livre Blanc
**DAT : gérer en interne
ou externaliser ?**

Toutes les clés pour choisir

Sommaire

3

A l'attention du lecteur

4 Pourquoi lire ce livre ?

6

Consolidez vos fondations

6 Pourquoi est-il impératif de sécuriser votre phase déclarative ?

12 La dématérialisation des questionnaires AT/MP

16

Optimisez vos avancées

16 Comment avoir une vision objective et complète de votre situation ?

18 Témoignage - Michel Perrin Directeur Hygiène, Sécurité & Environnement France, Sodexo France

20

Balisez l'avenir

22 Quels avantages apportent notre offre d'externalisation de vos DAT ?

24

Ce que nous pouvons faire pour vous

À l'attention du lecteur

Depuis plus de 35 ans que nous accompagnons nos clients dans la gestion de leur sinistralité, nous avons remarqué que les exigences législatives rendent de plus en plus complexe la déclaration d'accident du travail (DAT).

Il y a quelques décennies, l'accident qui survenait sur le lieu de travail était une forme de fatalité alors qu'aujourd'hui, **on cherche à le comprendre et à le prévenir**. Dès lors, la phase déclarative est l'étape clé qui permet d'analyser l'accident et identifier le plan d'actions à mettre en œuvre pour éviter qu'il ne survienne à nouveau.

Nous éditons ce livre blanc car **nous savons à quel point l'étape de la déclaration d'accident du travail est un moment délicat** sur lequel repose non seulement toute la suite d'un dossier, mais aussi une multitude de points sensibles pour une entreprise. Souvent, cette importance n'est pas ressentie à sa juste mesure et la déclaration d'accident du travail ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite.

Lorsqu'elle est insuffisamment sécurisée, cette étape peut avoir des répercussions sur des sujets variés comme une augmentation des **cotisations de l'entreprise** et en freiner la performance globale du fait de l'absence des collaborateurs notamment.

Ce livre blanc a été écrit pour vous qui dirigez les ressources humaines de votre entreprise et qui êtes confrontés régulièrement à ces problématiques. Voudrez-vous conserver ce processus déclaratif en interne en renforçant la compétence des équipes ou bien faire le choix de l'externalisation pour plus de sécurité ? **Toutes les variables à prendre en compte dans cet arbitrage et tout ce qu'il est bon de savoir sur les bonnes pratiques** en matière de déclaration d'accident du travail sont dans cet ouvrage. A vous de faire un choix éclairé.

Joanna KRAWCZYK

Directrice Management des risques professionnels
Ayming



Pourquoi ce livre ?

Chez Ayming, nous pensons qu'on ne peut pas être expert en tout. Si vous avez l'ambition d'être la référence de votre secteur d'activité, votre rôle est de faire de votre politique RH un réel vecteur de ces ambitions. Au regard de vos priorités, la gestion administrative des risques professionnels n'est peut-être pas votre domaine de prédilection. Se concentrer sur ses métiers d'expertise et déléguer certaines obligations à des prestataires externes peut s'avérer être un choix stratégique judicieux.

Cela dit, notre expérience en la matière nous permet de **vous donner les éléments à prendre en considération et de souligner les enjeux essentiels** de cette phase sensible de déclaration et d'instruction des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).

Quel que soit votre choix stratégique, gestion en interne ou externalisation, ce livre blanc vous indique **la marche à suivre pour sécuriser la phase déclarative de vos AT/MP.**

Dans la pratique

Lundi matin, votre collaborateur se plaint d'un mal de cheville et vous indique qu'il s'est blessé en arrivant à son poste de travail.

Vous faites la déclaration tout en étant perplexe et vous vous dites que comme dans 95% des accidents déclarés, il sera pris en charge par la Caisse primaire. Même avec la meilleure prévention, il arrive encore trop fréquemment que vos salariés se blessent dans l'exercice de leur fonction.

Toutefois, la Caisse primaire doit veiller à ne prendre en charge que les accidents qui sont réellement imputables à l'employeur. Comment, moi employeur, puis-je l'aider dans cette mission, et lui apporter tous les éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée ?

En tant qu'employeur, j'assume de payer la juste cotisation accident du travail, mais seulement ce qui est imputable à l'activité de mon entreprise.

Ce document va vous permettre :

- De piloter votre phase déclarative
- De connaître les bonnes pratiques pour vous prémunir contre les risques que vous courez
- De construire des solutions d'optimisation et d'organisation internes
- D'envisager votre future stratégie de prévention des risques professionnels

1. CONSOLIDEZ VOS FONDATIONS

Pourquoi est-il impératif de sécuriser votre phase déclarative ?

Dans la pratique

Quand un accident survient, difficile de savoir d'avance quelles seront ses conséquences futures et l'évolution des lésions.

Il vous est sûrement déjà arrivé d'avoir à déclarer des douleurs a priori peu inquiétantes (mal de dos, léger malaise...) qui finissent par entraîner des arrêts importants.

Voilà pourquoi il est impératif de déclarer tout accident – même bénin* – dans les 48h.

C'est au moment de l'établissement de la déclaration que sont décrites les circonstances de l'accident, que sont précisées la localisation et la nature de la lésion et qu'est appréciée l'opportunité des réserves. C'est sur cette base que seront établies vos statistiques de sinistralité et ce sont ces éléments qui engendreront un éventuel contentieux.

* sauf si vous respectez les conditions pour tenir un registre d'accidents bénins.

Les risques

Une déclaration d'accident du travail remplie un peu rapidement et sans connaissance des éléments stratégiques peut vous faire courir plusieurs types de risques :

○ Risque financier :

dès lors que la CPAM accepte la qualification professionnelle, l'accident est imputé à votre compte employeur et entrera dans le calcul de votre taux de cotisation. Toute erreur rédactionnelle ou imprécision risque d'entraîner quasi-systématiquement la prise en charge par la CPAM de vos accidents du travail.

→ **Maîtriser votre déclaration, c'est maîtriser votre taux AT et donc vos cotisations.**

C'est aussi éviter de dépasser le délai de 48h prévu pour déposer le cerfa. Les sanctions peuvent être lourdes : amende de 4e classe et récupération par la CPAM de la totalité des dépenses engagées à l'occasion de l'accident.

○ Risque juridique :

en fonction des termes qui sont employés pour la description des faits, la responsabilité de l'employeur peut être mise en cause dans le cas où le salarié demande la reconnaissance d'une faute inexcusable.

○ Risque de notoriété :

il arrive que certains employeurs ne déclarent pas tous les accidents du travail survenus chez eux. Il arrive également que les syndicats ou les médias s'emparent de ce sujet pour pointer du doigt ces mauvaises pratiques.

Cartographie des coûts liés à la gestion des déclarations d'accident du travail



Coûts directs

- Recueil des faits
- Rédaction
- Dépôt sur net-entreprises
- Rédaction de réserves le cas échéant
- Suivi de l'instruction
- Réponse au questionnaire CPAM, consultation des pièces et formulation éventuelle d'observations
- Mise à jour d'un outil interne de suivi



Temps passé estimé

2h30

par accident du travail

+

1h

dédiée aux outils et reportings



Coûts indirects

- Frais de structure (environnement de travail, outils informatiques...)
- Management, formation, turn-over, absentéisme



Risques identifiés

en lien avec les déclarations d'accident du travail :

- Risque financier si absence de déclaration dans les 48h
- Risque juridique de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur
- Risque de notoriété (cas de sous-déclaration)

1. CONSOLIDEZ VOS FONDATIONS

Dans la pratique

“

Allo Ayming. C'est Madame Grey, DRH de la Clinique Bellevue. Nous avons un problème !

...Un manager de l'un de mes établissements vient de retrouver un de ses collaborateurs inanimé alors même qu'il n'était pas censé travailler ce jour-là. Il ne pense pas utile de déclarer cet incident car cela n'a rien à voir avec le travail. J'ai un doute sur la conduite à tenir... Je suis face à une difficulté...



“

ayming

Au vu des éléments que vous nous indiquez, il nous paraît préférable de rédiger une DAT. L'avocat que j'ai sollicité préconise qu'une lettre de réserves motivées soit transmise dans un délai de 10 jours à compter de la date de rédaction de la DAT à la Caisse primaire d'assurance maladie.

Alors, comment sécuriser vos déclarations ?

- **Formez régulièrement les opérationnels** qui rédigent les DAT pour qu'ils acquièrent les bons réflexes. Attention toutefois au turn-over qui nuit au maintien des bonnes pratiques. Attention également aux relations de travail entre collaborateurs qui risquent parfois de biaiser leur objectivité.
- **N'hésitez pas à réaliser un audit du process déclaratif** pour vous assurer que vos pratiques sont sécurisées, homogènes et adaptées à votre structure. Il permet une remise à plat de l'ensemble du processus et la mise en place de préconisations d'amélioration.
- **Soumettez vos déclarations à un regard d'expert** : service juridique, direction générale ou QHSE, en fonction des ressources présentes dans votre entreprise.
- **Externalisez la gestion des déclarations d'accidents du travail**, pour vous assurer que tous les accidents sont efficacement déclarés dans un délai de 48h mais aussi pour bénéficier de l'expertise d'un tiers expérimenté (et d'un cabinet d'avocats spécialisés pour l'émission de réserves efficaces).

1. CONSOLIDEZ VOS FONDATIONS

Exemple de DAT telle que rédigée par Madame Grey

L'activité de la victime

L'activité de la victime ne correspond pas au poste occupé par le salarié mais à ce qu'il faisait au moment de l'accident. En l'occurrence, la mention inconnue doit être portée.

Eventuelles réserves motivées

Pour que la CPAM prenne en compte vos réserves, il est nécessaire de rédiger un courrier indépendant de la DAT.

Cette correspondance permet de motiver vos réserves et d'obtenir que la CPAM conduise une instruction.

cerfa		DÉCLARATION	
N° 14463*02 DAT-PRE		D'ACCIDENT DU TRAVAIL <input checked="" type="checkbox"/> D'ACCIDENT DU TRAJET <input type="checkbox"/>	
L'EMPLOYEUR			
Nom de l'entreprise Clinique Bellevue			
Adresse Rue des Camélias			
44000 Nantes			
Siret 1 2 3 4 5 6 7 8 9 1 2 3 4 5		Numéro de risque social 8 5 1 A A	
LA VICTIME			
Numéro d'immatriculation 1 7 6 4 4 1 2 3 4 5 6 6 7		Sexe <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
Nom et Prénom MICHEL LAURENT			
Adresse Impasse du soleil levant			
Contrat de travail CDI <input checked="" type="checkbox"/>			
LES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACCIDENT			
Date 12 01 2016		Heure 10 44	
Lieu de l'accident			
Activité de la victime lors de l'accident Infirmière			
Nature de l'accident Malaise			
Eventuelles réserves motivées Le malaise a eu lieu sur le lieu de travail mais hors de son temps de travail effectif et d'astreinte			
Accident <input checked="" type="checkbox"/> constaté <input type="checkbox"/> connu			
LE TÉMOIN OU LA PREMIÈRE PERSONNE AVISÉE			
Le témoin <input checked="" type="checkbox"/> MARIE THOBIE			
LE TIERS			
L'accident a-t-il été causé par un tiers? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

1

Heure

Il n'est ici pas opportun d'indiquer une heure de survenance de l'accident dans la mesure où nous n'avons pas connaissance de cette information.

3

La nature de l'accident

Il importe de relater objectivement et précisément les faits qui se sont produits. Il s'agit d'éclairer la CPAM quant aux circonstances et de pas l'inciter à une décision de prise en charge d'emblée si le dossier nécessite une instruction. En l'espèce, indiquer que « Le salarié a été retrouvé inanimé par son responsable. »

5

Témoin

Marie Thobie n'a pas assisté à la survenance du fait accidentel, ce n'est donc pas un témoin mais une première personne avisée. Le témoin d'un accident est la personne qui a vu les faits se produire.

1. CONSOLIDEZ VOS FONDATIONS

La dématérialisation des questionnaires AT/MP

Comment gérer vos réserves en ligne ?

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de reconnaissance des AT/MP au 31/12/2019, l'utilisation d'outils dématérialisés est généralisée. Vous avez émis des réserves ? La CPAM ouvre une instruction à laquelle vous pouvez participer par le biais du site questionnaires-risquepro.ameli.fr

L'objectif des réserves est de déclencher une instruction de la part de la CPAM, afin d'y participer activement.

La CPAM informe le salarié des réserves émises.

Les réserves motivées :

- Sur les circonstances de temps et de lieu de survenance de l'accident (absence de témoin, poursuite normale du travail, constatation tardive des lésions et information de l'employeur tardive...).
- Sur l'existence d'une cause totalement étrangère au travail (absence de fait précis, état pathologique préexistant, malaise ou douleur dans un contexte « normal » de travail).



Questionnaire Risque Pro, une étape incontournable de la gestion des AT/MP : intervenir pendant l'instruction, constituer une GED & présenter des dossiers complets lors de contentieux ultérieurs

Compléter un questionnaire en ligne

Pour compléter un questionnaire en ligne :

- Pour enregistrer les réponses ou informations saisies sur chaque page du questionnaire, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton « suivant » en bas en droite après avoir complété les champs obligatoires identifiés par un astérisque rouge (*).
- L'utilisateur peut revenir à tout moment sur toutes les pages de son questionnaire pour modifier ses réponses tant que le questionnaire n'a pas été validé et transmis à la Caisse.
- Lorsqu'il a terminé de compléter son questionnaire, l'utilisateur clique sur le bouton « valider ». Un message apparaît pour l'informer de la bonne transmission du questionnaire à la Caisse.
- L'utilisateur peut joindre des documents à l'appui de son questionnaire.
- Un récapitulatif du questionnaire est disponible et peut être téléchargé par l'utilisateur sans limitation de durée.
- La page suivante s'affichera :



- L'utilisateur doit ensuite cliquer sur le bouton « accéder », afin de pouvoir visualiser le détail des questionnaires en attente.

Consulter un dossier et émettre des observations

Pour consulter les pièces du dossier et formuler des observations le cas échéant :

- Lorsque l'utilisateur se connecte au téléservice, il accède aux pièces du ou des dossiers d'instruction disponibles en consultation.
- Pour chaque dossier en consultation, il est précisé la date butoir pour formuler des observations ou bien pour consulter le dossier en lecture seule selon le cas.
- Chaque fois que l'une des parties (employeur ou assuré) formule un commentaire sur le site, l'autre partie (si elle a également ouvert un compte QRP) reçoit immédiatement un message lui indiquant qu'un nouveau commentaire a été déposé dans le dossier. Cela lui permet ainsi d'en prendre connaissance et de compléter ses précédents commentaires le cas échéant.
- L'ensemble des commentaires seront annexés au dossier d'instruction et à ce titre pourront être consultés et téléchargés par l'utilisateur.
- L'utilisateur aura la possibilité de visualiser et de télécharger chaque pièce du dossier ou bien l'intégralité des pièces du dossier qu'il aura consulté. Ces opérations restent réalisables jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la prise de décision par la Caisse sur le caractère professionnel du sinistre.

Les équipes RH en charge des déclarations seront destinataires de courriels de rappel lorsque l'instruction est terminée et que les pièces du dossier sont consultables en ligne en vue d'éventuelles observations. La date butoir pour la consultation et les observations est systématiquement rappelée.

2. OPTIMISEZ VOS AVANCEES

Comment avoir une vision objective et complète de votre situation ?

Un outil de reporting pour effectuer les constats & définir les actions de prévention adéquates

C'est en recourant à des moyens d'analyse et de suivi de votre historique que vous pourrez avoir une vision claire de ce qui se passe réellement dans votre entreprise.

Ce reporting doit vous permettre de **cartographier votre sinistralité** :

- **Connaître votre volumétrie annuelle** et avoir une vision consolidée de votre sinistralité (nombre d'AT et de MP réels).
- **Etablir des statistiques** sur les sièges et les natures des lésions récurrentes, les typologies de population concernées, la temporalité de la survenance des faits accidentels.
- **Identifier les secteurs et les populations** à risque de votre entreprise.
- **Bénéficier de rapports automatisés disponibles** pour vos réunions de CSE.

Un reporting fin de votre sinistralité vous permet de mettre en place une politique de prévention adaptée et de corrélérer les risques identifiés dans votre Document Unique.

Comment mettre en place une politique globale de gestion des risques professionnels ?

Assurez-vous de payer la juste cotisation

Votre outil de suivi doit vous permettre également de participer activement à l'instruction des dossiers auprès de la CPAM :

- Suivre les étapes de l'instruction (réserves, questionnaires, clôture de l'instruction, observations finales)
- Suivre les délais associés à chaque étape
- Constituer une Gestion Electronique des Documents pour conserver l'ensemble des pièces du dossier
- Enregistrer les décisions de la CPAM
- Suivre les arrêts de travail
- Corréler les imputations des sinistres sur votre compte employeur, et vérifier la juste imputation
- Estimer le coût des sinistres sur vos futurs taux de cotisation

Grâce à ce suivi précis, vous avez désormais les éléments nécessaires pour contester les dossiers litigieux auprès des organismes administratifs compétents si nécessaire

Mesurez l'efficacité de vos actions

Une fois vos outils de reporting mis en place, vous êtes maintenant aux commandes de votre politique globale de gestion des risques professionnels.

Vous pourrez ainsi évaluer chaque opération et les résultats obtenus :

- Des actions de prévention des risques
- De gestion du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Des actions de formations
- Des déclarations des accidents du travail, de trajet, de mission...
- Des réserves & de l'instruction des dossiers AT et MP
- Du pilotage des arrêts de travail, de la gestion de l'absence et du retour du collaborateur absent

En externalisant

Dans le cadre d'une mission d'externalisation, un partenaire doit être en mesure de vous fournir des outils de reporting, une expertise en matière de législation professionnelle, une prise en main de la dématérialisation déployée par l'assurance maladie et vous proposer une cartographie adaptée à vos besoins.

Le conseil d'experts en management des risques professionnels vous permet de bénéficier d'un regard extérieur et vous aide à mettre en place une organisation efficace et optimale en interne.

Ainsi, vous allez pouvoir vous recentrer sur l'essentiel : votre cœur de métier.

Vous pourrez désormais :

ANALYSER L'IMPACT de chacune de vos actions
APPORTER DES AJUSTEMENTS en mesurant leur efficacité
SUIVRE L'AMÉLIORATION de vos indicateurs jour après jour

2. OPTIMISEZ VOS AVANCEES

Témoignage Sodexo sur l'externalisation de la gestion de leurs DAT



Michel Perrin

Directeur Hygiène, Sécurité et Environnement France, Sodexo France



Historiquement leader mondial de son secteur en inventant le principe des services de restauration collective, le groupe emploie aujourd'hui 428 000 collaborateurs autour d'une centaine de métiers de restauration, de service et d'accueil.

Nos besoins

“

Sodexo travaille avec Ayming depuis 2010 sur la gestion des coûts liés aux risques professionnels. Nous avons progressivement développé un projet d'externalisation de la gestion des DAT.

N'ayant pas de valeur ajoutée à gérer ce sujet complexe en interne, je souhaitais m'adosser à une entreprise ayant une expertise que nous n'avons pas, pour bénéficier de son expérience et son savoir-faire, sans avoir à intégrer des ressources sur la base de métiers différents du nôtre.

Le déroulement de la mission

“

A la mise en route de la mission, nous avons été vigilants sur 2 points. Notre première crainte était la diminution des déclarations de sinistres par nos responsables de sites dans le but de minimiser le coût de la prestation, mais cette crainte s'est avérée infondée.

La seconde était que le confort offert par l'externalisation désengage nos responsables de sites sur la gestion des risques professionnels. **Nous avons pu éviter ces aspects en plaçant la sécurité au cœur de notre stratégie.** Aujourd'hui, c'est un enjeu pour le groupe qui est porté par l'ensemble des cadres dirigeants.

Le choix Ayming

“

Nous avons choisi de confier cette externalisation à Ayming car ils ont su comprendre nos besoins.

Notre réflexion commune a permis de développer une offre qui tient compte de la connaissance de notre métier et de mettre en place des prestations complémentaires, qui nous permettent de gagner du temps et de l'efficacité en matière de prévention des risques professionnels.

Les résultats

“

Une des clés de la réussite de cette externalisation a été **la définition d'un processus très clair au travers d'un guide d'entretien** personnalisé pour nos acteurs opérationnels, afin que les équipes d'Ayming réalisent cette mission à la hauteur de nos exigences.

Ayming a su faire en sorte que la prestation soit de qualité dès le début, elle a été perçue comme telle par nos opérationnels qui ont fait remonter des échos très positifs.

3. BALISEZ L'AVENIR

Redirigez vos ressources sur plus de valeur ajoutée et de croissance

Une déclaration, c'est vite fait ?

C'est une étape beaucoup plus chronophage qu'on ne l'imagine : **environ 2h30 par accident**

Pilotez avec un coup d'avance

Là où vos concurrents continuent à mobiliser leurs ressources sur des tâches administratives et chronophages, vous **développez vos stratégies de prévention des risques** et de qualité de vie au travail.

Externalisez et respirez

Mettre en place un partenariat en externalisant ses déclarations d'accident du travail présente de nombreux avantages.

- Une externalisation efficace de vos déclarations d'accident du travail **vous permet de faire gagner du temps à vos équipes opérationnelles** (et les réaffecter à des tâches à plus forte valeur ajoutée) tout **en évitant les erreurs rédactionnelles** qui pourraient avoir un impact sur votre taux de sinistralité.
- Le reporting inclus dans ce type de prestation vous permet de **réaliser un pilotage plus efficace** de vos actions de prévention et de **mesurer leur efficacité** grâce aux indicateurs de performance.
- Le prestataire est aussi un **tiers neutre** qui rédige ce qui **évite les questions d'affect** dans le traitement des données.
- En prime, il n'y a plus à se demander « qui va gérer ? » en cas d'absence de la personne habilitée.

Le saviez-vous?

Si votre taux de reconnaissance AT avoisine les 95% alors que la moyenne nationale se situe autour de 75% (source enquête CNAM), c'est même que vous avez un besoin urgent d'externaliser.

Remplacez vos ressources dans votre stratégie de prévention des risques et de qualité de vie au travail.

3. BALISEZ L'AVENIR

Quels avantages apportent notre offre d'externalisation de vos DAT ?

Exemple pour 183 accidents du travail déclarés par an

Avant

- 5 DAT tardives
- 3 lettres de réserves associées à des DAT
- 118 AT reconnus d'origine professionnelle = 6 refus de prise en charge
- Coût du risque = 512 893 €
- 310 heures consacrées à la gestion administrative des DAT

✘ Turn-over trop important : pas de continuité de service

✘ Manque d'homogénéité des rédactions

✘ Réserves rédigées insuffisantes et inadaptées

Après

- 0 DAT tardive
- 22 lettres de réserves associées à des DAT
- 22 instructions CPAM minimum avec participation active et suivi (questionnaire, consultation de pièces et observations éventuelles)
- 89 AT reconnus d'origine professionnelle = 35 refus de prise en charge
- Coût du risque = 452 165 €
- 310 heures consacrées au pilotage des données à la mise en oeuvre de sa prévention

✔ Plus d'absence à gérer : du personnel compétent au quotidien

✔ Un reporting fiable et affiné de ma sinistralité

EXEMPLE DE REPORTING

L'externalisation de vos DAT vous permet d'analyser votre sinistralité, d'améliorer vos performances et de réallouer vos ressources.



CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR VOUS

Audit des process déclaratifs

Nous réalisons une cartographie de vos pratiques et formulons des préconisations pour votre mise en conformité.

Vos usages sont sécurisés et vous pouvez appliquer nos recommandations d'optimisation.

Assistance en phase déclarative

Nous vous soutenons et vous apportons notre expertise ponctuellement sur vos dossiers sensibles.

Vous êtes rassurés et épaulés.

Formation

Nous organisons des sessions de formation pour permettre à vos opérationnels de comprendre les enjeux et maîtriser les bonnes pratiques adaptées à votre environnement.

Vos collaborateurs prennent confiance en eux et deviennent autonomes.

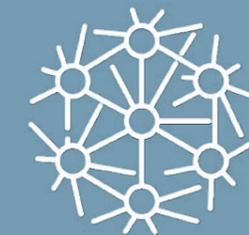
Externalisation avec reporting acciline+

Notre position de tiers expérimenté nous permet de rédiger vos déclarations d'AT pour votre compte, tout en ayant un œil critique. Nous émettons des réserves justes pour éviter les prises en charge automatiques par les CPAM (qui sont imputées à votre compte employeur).

De plus, l'utilisation de notre outil acciline+ permet l'exhaustivité et la normalisation des données. Pas de distorsion des pratiques, des formulations : tout rentre donc dans les mêmes statistiques.

Nous suivons toutes les étapes de la phase déclarative sous votre contrôle et avec des échanges réguliers depuis la déclaration jusqu'à la décision finale de la CPAM.

Vous êtes libérés et accompagnés.

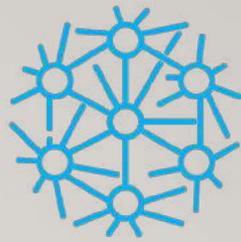


ayming

Vous êtes curieux de découvrir les répercussions d'une externalisation de vos DAT pour votre société ?

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

CLIQUEZ ICI 



ayming

Directions des ressources humaines
et **prévention** : nous vous conseillons dans
les dimensions clés de votre création
de valeur pour l'entreprise

Stratégie RH

Efficiency opérationnelle

Digitalisation RH

www.ayming.fr

